FLASH-INFOS



La Défense, le 24 avril 2020

Cher(e)s collègues,

Veuillez trouver ci-dessous le communiqué que nous vous adressons chaque semaine pour vous rendre compte de nos actions.

Visioconférence DGPN/secrétaires généraux des syndicats du 23 avril

Une nouvelle visioconférence s'est tenue hier, présidée par Frédéric Veaux, DGPN, entouré de ses directeurs des services actifs ou leurs représentants, du docteur Foulon et des secrétaires généraux ou adjoints des syndicats représentatifs des actifs, administratifs, techniques et scientifiques. Le préfet Charles Moreau, SGA de la Préfecture de police, était également présent et nous nous en félicitons.

Concernant les moyens de protection, l'essentiel à retenir : ce sont désormais 4,9 millions de masques qui sont disponibles pour la police nationale, dont 1,65 millions qui sont dans les services de police. 530 000 masques en donation ont été officiellement perçus par le ministère. 22 000 masques en tissu ont été également perçus dont 6000 pour la police. Concernant les lunettes, 35 000 paires ont déjà été livrées (PP incluse), 30 000 autres arrivent et il y a une commande de 23 000 paires en cours.

Point spécifique Outre-mer: 44 800 masques, 3 673 litres de gel et 373 boites de lingettes ont été expédiés, alors que 140 000 masques et 4 260 paires de lunettes devraient arriver début mai.

Nous avons une nouvelle fois demandé avec insistance un changement officiel de doctrine sur le port du masque, sans réponse à ce jour car cette responsabilité incombe au ministre.

A ce sujet, le SCPN participera le 28 Avril prochain au Comité Technique Ministériel, qui sera présidé par le ministre de l'Intérieur et dédié au Covid-19. Nous comptons avoir à cette occasion des réponses du ministre, notamment sur la doctrine du port du masque, mais également de nombreuses autres questions en suspens :

l'application de l'ordonnance sur les congés et RTT, les moyens de protection, les primes pour les policiers engagés à titre exceptionnel, les prises en charge des repas, les tests de dépistages pour les policiers qui font partie, comme nous l'avons dit publiquement à maintes reprises, de la chaine sanitaire, mais également les conditions d'emploi des forces de l'ordre à l'approche du déconfinement et la stratégie opérationnelle au vu des risques perceptibles et qui doivent être anticipés.

Prise de parole du SCPN : nous avons défendu les commissaires de police au cours de cette visioconférence devant le DGPN, qui sont parfois attaqués par certains syndicats sur divers thèmes : la gestion de la crise et la présence de leurs effectifs, mais également sur le sujet à venir des primes. Nous avons rappelé, avec fermeté, l'engagement sans failles des chefs de service, et en particulier ceux de la sécurité publique, mais pas seulement, qui pour certains n'ont pu prendre qu'un ou deux jours de repos afin de mener à bien l'action de leurs services dans cette crise sanitaire sans précédent. Et si des reproches doivent être faits sur des supposés "flottements" concernant les cycles, les PCA, ou tout autre sujet, ils sont avant tout le fait des lenteurs des décisions au plus haut niveau, ou parfois même de l'absence de décisions claires et lisibles par tous. Sur le sujet des primes, il est évident que les commissaires de police y seront éligibles, n'en déplaise à certains. Nous avons également déploré les attaques inadmissibles contre la police nationale (réseaux sociaux ou médias) et le silence de nos autorités. Nous avons demandé la mise en oeuvre de procédures judiciaires contre tous ceux qui appellent à la haine et à "se faire du flic", en traquant notamment les comptes (parfaitement connus) de ceux qui sévissent sur les réseaux sociaux. A ce sujet, nous avons demandé au DGPN le point sur ce type de procédures, et nous reviendrons vers vous sur ce dossier sensible. Le SCPN a été plus que jamais présent dans tous les médias (presse écrite, radio, télévision mais également sur twitter) pour vous défendre, et vous savez pouvoir compter sur nous pour continuer cette action soutenue et engagée.

Enfin, nous avons dénoncé la lenteur des arbitrages politiques (sujets qui seront donc évoqués au CTM), qui ne permettent pas de gérer les services de police avec sérénité et lisibilité. Il ne s'agit pas d'avoir des réponses positives à tout, il s'agit d'avoir des réponses !

Mouvement de mutations des commissaires de police

Le mouvement de mutations pour le corps de conception et de direction est donc ouvert depuis le 21 avril, avec une date de clôture pour candidater fixée au 4 mai. Le délai est court, et les nouvelles règles de gestion sont en place. N'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions d'ores et déjà vous renseigner. A l'issue du délai de clôture, nous serons destinataires des listes de candidats et nous serons également en mesure de discuter avec vous de la concurrence sur les postes proposés.

CAP d'avancements du 15 mai

La préparation de cette CAP (échelon spécial commissaire de police, avancement cogé, échelon spécial cogé) se poursuit par des discussions avec les directions actives et se concluera par une "prépa CAP" avec le DGPN qui aura lieu le 5 mai prochain.

Nous avons d'ores et déjà pris contact avec nombre d'entre vous mais vous pouvez bien sûr nous contacter pour avoir des précisions.

Réunion avec le préfet de police

Nous avons sollicité une réunion avec le préfet de police, qui se tiendra le 4 mai prochain. Vous pouvez dès maintenant nous adresser vos questions ou contacter notre délégué préfecture de police en la personne de Christophe Gradel.

Prenez soin de vous, de vos familles et de vos collaborateurs. Vous pouvez compter sur notre engagement déterminé et sans failles.

Bien sincèrement,

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général Secrétaire général adjoint

David LE BARS Pierrick AGOSTINI
01 49 67 02 40/41 01 49 67 02 43
07 63 56 36 21 06 69 91 83 33

david.le-bars@le-scpn.fr pierrick.agostini@le-scpn.fr

Retrouvez le SCPN:

www.le-scpn.fr ou sur twitter @ScpnCommissaire